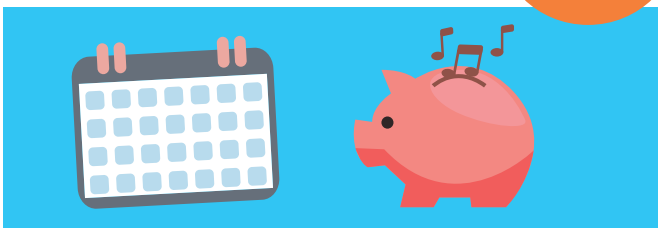


TARIFS ANNUELS

ANNÉE
2019-2020



MOINS DE 18 ANS			
Tranches de revenus	Eveil ou FM seule	FI + FM*	Chorale/Atelier/Orchestre
< à 11 434 €	34 €	161 €	107 € l'un 134 € les 2
Entre 11 434 € et 17 151 €	43 €	204 €	
Entre 17 152 € et 24 126 €	52 €	247 €	
Entre 24 127 € et 31 215 €	61 €	290 €	
Entre 31 216 € et 37 457 €	70 €	333 €	
Entre 37 458 € et 41 203 €	79 €	376 €	
> à 41 203 €	85 €	403 €	

ADULTES				
Tranches de revenus	FI 1/2h*	FI 3/4h*	FI + FM**	Orchestre/ Atelier
< à 11 434 €	194 €	285 €	218 €	107 € 134 € les 2
Entre 11 434 € et 17 151 €	246 €	361 €	277 €	
Entre 17 152 € et 24 126 €	297 €	436 €	335 €	
Entre 24 127 € et 31 215 €	349 €	512 €	393 €	
Entre 31 216 € et 37 457 €	401 €	588 €	451 €	
Entre 37 458 € et 41 203 €	452 €	664 €	509 €	
> à 41 203 €	484 €	712 €	545 €	

Location instrument
120 €***

FM : Formation musicale
FI : Formation instrumentale

* + Chorale dès la 1^{ère} année et à partir de la 2^{ème} année, possibilité d'orchestre

** + Ensemble instrumental, orchestre

*** Une caution pourra être demandée

FI : 1/2h pour 1^{er} cycle ; 3/4h pour 2^{ème} cycle

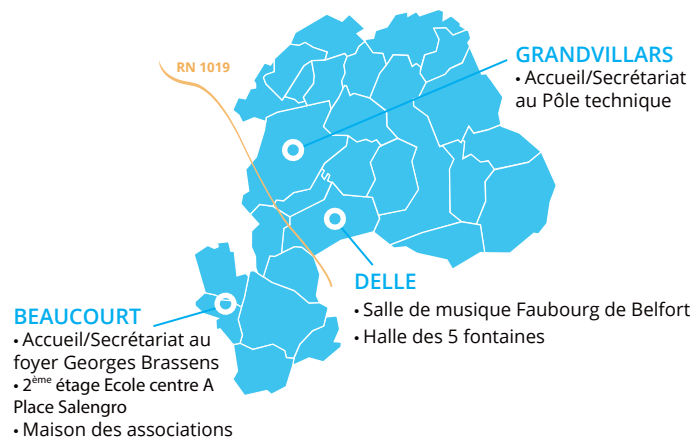
A noter :

• Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'inscrits d'un même foyer fiscal : 1^{er} = 100 % ; 2^{ème} = 70 % et 3^{ème} et suivants = 55%

• La tarification est établie lors de l'inscription en fonction de l'avis d'imposition. A défaut de présentation de l'avis, le tarif maximum est appliqué.



LIEUX D'ENSEIGNEMENTS/INFOS PRATIQUES



GRANDVILLARS
• Accueil/Secrétariat au Pôle technique

DELLE

• Salle de musique Faubourg de Belfort
• Halle des 5 fontaines

BEAUCOURT

• Accueil/Secrétariat au foyer Georges Brassens
• 2^{ème} étage Ecole centre A Place Salengro
• Maison des associations

Contacts

Mme Brigitte KOCJAN

brigitte.kocjan@cc-sud-territoire.com
Pôle technique - 90600 GRANDVILLARS
Tel : 03.84.23.50.81

M. Saïd DJIOUA

said.djioua@cc-sud-territoire.com
Place Roger Salengro – 90500 BEAUCOURT
Tel : 06.70.92.03.03

**PORTES
OUVERTES
samedi
07 septembre
de 10h à 13h
à Delle et à
Beaucourt**

Accueil/Secrétariat Beaucourt

Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30
Le mercredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Accueil/Secrétariat Grandvillars
Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00

DÉBUT DES COURS LE 16 SEPTEMBRE 2019

Permanences pour les inscriptions

Foyer Georges Brassens - Place Salengro à Beaucourt:

mercredi 04 septembre de 10h30 à 18h30

samedi 07 septembre de 10h00 à 13h00 - PORTES OUVERTES

samedi 14 septembre de 9h30 à 12h30

Salle de musique - 83 Faubourg de Belfort à Delle :

samedi 07 septembre de 10h00 à 13h00 - PORTES OUVERTES

mercredi 11 septembre de 10h30 à 18h30

NB : les inscriptions peuvent se faire indépendamment à Beaucourt ou à Delle quel que soit le lieu de résidence de l'élève.

Les inscriptions peuvent se faire tout le mois de septembre.

www.cc-sud-territoire.fr

SUD
TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

École de Musique Intercommunale du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr

ANNÉE
2019-2020





d'enseignement destiné à couvrir les communes rurales de la frange Nord-Est du Sud Territoire.

Avec comme crédo de favoriser l'accès à la pratique musicale pour tous les habitants du Sud Territoire, les élus de la Communauté de communes se sont résolument engagés dans la mise en place et le développement d'un panel de services concourant à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire.

Le parti pris reste cette année encore celui de l'ouverture et de l'accessibilité : la tarification est modulée en fonction des revenus et unique quel que soit le lieu de résidence (y compris hors du territoire intercommunal) ou le cycle poursuivi.

La présente brochure vous détaille les enseignements qui seront dispensés par l'Ecole de musique intercommunale dès le 16 septembre 2019. A noter la mise en place de deux nouveaux ateliers qui marquent la volonté de l'Ecole de s'inscrire dans son temps : un atelier « MAO » pour Musique Assistée par Ordinateur et un atelier « Musiques actuelles ».

Avec une centaine d'élèves (soit plus de 25 % d'effectifs supplémentaires par rapport à l'année précédente) et des représentations de haute tenue tout au long de l'année, on peut dire que la première année de l'Ecole de musique intercommunale du Sud Territoire a été un beau succès ! Reste maintenant à transformer l'essai en consolidant les fondations et en développant ce bel outil, tâche à laquelle l'ensemble de l'équipe de l'Ecole, épaulée par les fonctions d'appui de la Communauté de communes, va s'atteler dès la rentrée 2019 avec notamment la préparation de l'installation de l'antenne beaucourtoise de l'Ecole sur le site des Fonteneilles et le lancement des études pour l'implantation d'un 3^{ème} site



La musique est source de nombreux bénéfices en termes de développement personnel et professionnel. L'éducation musicale participe ainsi pleinement à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant en favorisant notamment la concentration, la mémoire, la sociabilité, la gestion du stress, la créativité...

Des compétences et un savoir-faire qui s'acquièrent par un investissement et un travail personnel de l'élève à la disposition duquel l'école met tout son savoir-faire pédagogique.

Éveil (grande section de maternelle et CP)

A travers une approche ludique et active (jeux rythmiques, chansons de geste, danse...), les plus petits découvrent le monde sonore et développent leurs aptitudes.



L'éducation musicale proposée par l'école intercommunale s'appuie sur 3 piliers : formation musicale, formation instrumentale et pratiques collectives.

Formation musicale (à partir de 7 ans)

Formation théorique qui permet d'acquérir les connaissances de base indispensables à la pratique musicale.

Formation instrumentale (à partir de 7 ans)

Les différents intervenants, professionnels diplômés des disciplines enseignées, dispensent un enseignement individuel.

Les instruments enseignés sont (liste susceptible de modifications) : piano, flûte traversière, guitare basse, électrique et classique, clarinette, violon, violoncelle, alto, saxophone, cor, trombone, percussions, batterie, tuba et trompette.

Pratiques collectives

La pratique collective est au cœur de la formation avec, dès la 1^{ère} année, la pratique du chant choral. Elle se poursuit avec les différents ensembles : orchestre junior/ateliers et ensembles associés.

A noter : la chorale et l'orchestre (hors adultes) sont accessibles – hors cursus – à tout enfant ayant déjà une certaine autonomie musicale.



ÉVEIL

Âge : 5 et 6 ans

45 min

CYCLE 1 (durée : 3 à 5 ans)

Âge : à partir de 7 ans

1^{ère} année

FM : 1h
FI : 30 min
Chorale : 45 min

2^{ème} année

FM : 1h15
FI : 30 min
Chorale : 45 min
option :
orchestre

3^{ème} année

FM : 1h30
FI : 30 min
Chorale : 45 min
et orchestre :
1 h

CYCLE 2 (durée : 3 à 5 ans)

FM : 1h30
FI : 45 min à 1h
Orchestre* : 1h

*L'orchestre peut-être extérieur à l'école de musique intercommunale dans le cadre d'une convention

FM : Formation Musicale
FI : Formation Instrumentale



Nouveautés 2019-2020 - Ateliers ouverts à tous

Atelier MAO

La Musique Assistée par Ordinateur désigne l'utilisation de logiciels informatiques comme outils de composition musicale. L'atelier MAO permet aux participants d'expérimenter le processus de création musicale tel qu'il se déploie à l'ère du numérique avec des outils informatiques et des logiciels dédiés.

Atelier Musiques actuelles

Explorant un répertoire moderne - des musiques de la bande FM aux standards pop-rock des dernières décennies en passant par l'électro - cet atelier offre la possibilité à chaque musicien de compléter l'apprentissage de son instrument dans une pratique collective.

Nouveau en 2019-2020
Atelier MAO (Musique Assistée par Ordinateur) + Atelier Musiques Actuelles